

Club Cyclo Sportifs La Voultaine



Règlement de l'épreuve : grimpée de La Voultaine / St Cierge

Article 1 : La Course

L'épreuve sportive "Grimpée de La Voultaine / St Cierge" organisée par le La Voultaine Cyclo-Sportifs est une épreuve cycliste sur route en contre la montre individuel.

L'épreuve est ouverte à toutes les fédérations (sur présentation de la licence de l'année en cours FSGT, FFC, UFOLEP ou FFTRI) et aux non licenciés (sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme en compétition). Les mineurs devront fournir en plus une décharge parentale.

Les départs auront lieu de minute en minute, premier départ à 8 heures dernier départ à 11 heures.

Les concurrents devront respecter le code de la route, (rouler à droite de la route), de ce fait les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident. La circulation est ouverte à tous véhicules dans les 2 sens.

Chaque participant doit être couvert par une assurance « Responsabilité Civile ».

Le port du casque à coque rigide est obligatoire

Les participants sont tenus de respecter le code de la route et devront impérativement rester sur la droite de la chaussée.

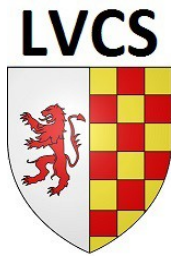
Aucun véhicule non accrédité par l'organisation ne sera autorisé à suivre les participants.

En cas de litige, seule la décision de l'organisation sera reconnue

Tout coureur se présentant après son heure de départ, se verra décompter du temps comme s'il était parti à l'heure (il n'y aura pas d'appel au niveau du poste de départ).

L'organisation se déclare non responsable en cas de vol ou détérioration de matériels ou tout autre effet personnel.

Les concurrents qui ne respecteront pas entièrement le règlement ne seront ni chronométrés ni classés.



Club Cyclo Sportifs La Voulte



Article 2 :Inscriptions

Elles seront prises le jour de l'épreuve, Office du Tourisme, Place Etienne Jargeat 07800 La Voulte sur Rhône, à partir de 7h30.

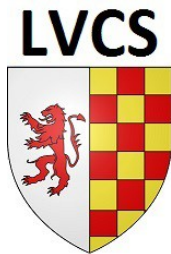
Le droit d'engagement devra être versé au départ : 8 euros pour tous les licenciés, 8 euros pour les non licenciés et 5 euros pour les jeunes de moins de 18 ans

Article 3 :Parcours

Itinéraire de liaison non chronométré (en vert sur la figure ci-dessous) depuis l'Office du Tourisme de La Voulte sur Rhône (accueil / inscriptions / parking) jusqu'au départ du chrono au lieu dit « La Boissine » sur la commune de La Voulte sur Rhône.



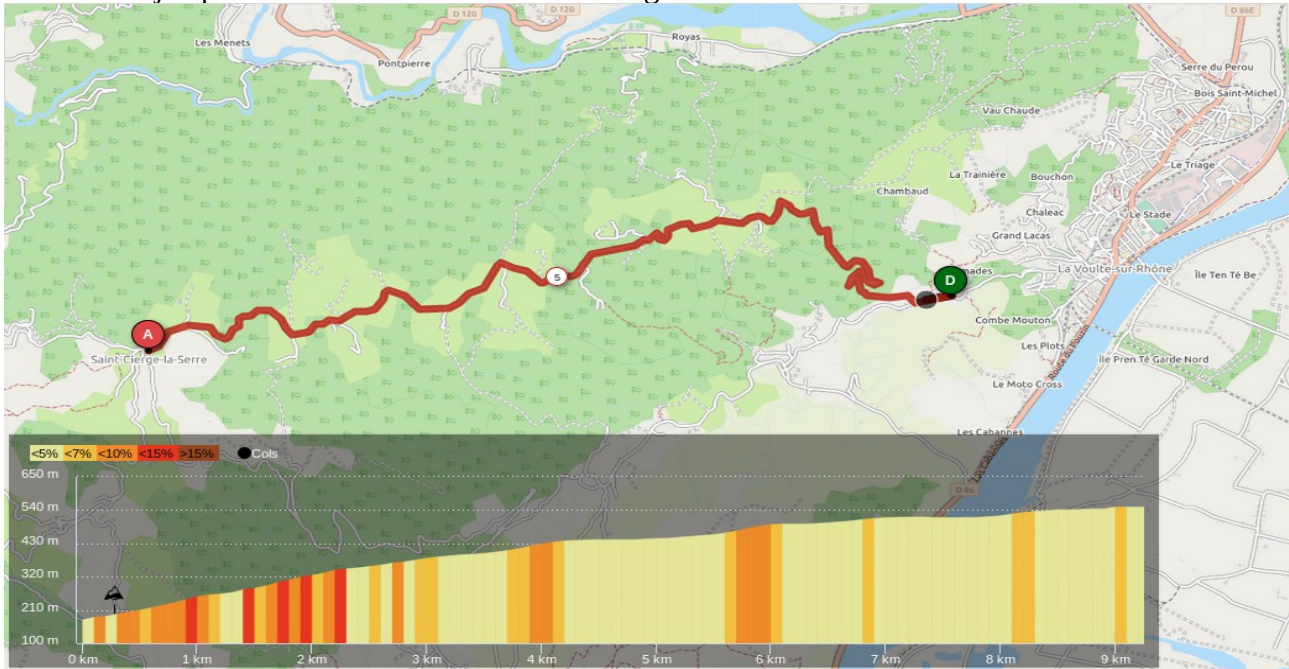
Ce parcours de liaison se fait sans chronomètre sur route ouverte à la circulation dans les deux sens. Il appartient à tous les participants de respecter le code de la route. De ce fait les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident.



Club Cyclo Sportifs La Voultaine



Début de l'épreuve chronométrée de 9 km pour 375 m de dénivellation depuis le lieu dit « La Boissine » jusqu'au sommet commune de St Cierge-la-Serre.



Après le passage du chronomètre sur la ligne d'arrivée commune de St Cierge-la-Serre, l'organisation n'est plus responsable du retour des participants. Ils devront respecter le code de la route à la descente du retour jusqu'à La Voultaine.

Article 4 : Remise des prix

La remise des prix se fait à La Voultaine sur Rhône, place Jargeat, devant l'office du Tourisme à partir de 12H

Une coupe sera remise aux trois premiers de chaque catégorie

Un classement SCRATCH

Un classement par catégorie pour les licenciés FSGT.

Un classement femmes

Un classement jeunes